

COMMUNE DE FLEIGNEUX

Délibérations du Conseil Municipal du 28 mars 2022

Convocation du 14/03/2022

L'an deux mille vingt et deux, le lundi 28 mars, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Etaient présents : M. CORNET Pierre, M. Louis REINBOLD, M. BELLEVILLE Michel, M. Thierry MALJEAN, Mme Valérie GARANT, Mme Sandrine MINE, Mme Valérie FRIGNET, M. Pascal HUT, M. Carlos NOBRE, M. Eric JOSTE.

Etait absent excusé : M. Patrick DUFOUR qui a donné procuration à M. Pierre CORNET

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Louis REINBOLD est élu secrétaire de séance.

2022001) Devis AAPH - ENTRETIEN ESPACES VERTS

M. le Maire détaille le devis « espaces verts » de l'AAPH :

- 836.20 € TTC pour 2 passages route de la Hatrelle.
- 2 088 € TTC pour 10 passages pour le centre du village.
- 6 224 € TTC pour 10 passages pour les extérieurs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition pour un montant total de 9 188€.20 TTC.

2022002) Subvention MPT : 2022 :

M. le Maire lit la demande de la Présidente, détaille les actions 2022, rappelle celles de 2021, un débat s'installe et finalement le Conseil Municipal par 8 voix pour vote une subvention de 3000€. Mme Frignet Valérie, Joste Eric et Mine Sandrine, membres actifs de la MPT sont sortis pendant le débat et n'ont pas pris part au vote.

2022003) France Télécom - R.O.D.P 2022 :

Le Conseil Municipal fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunication à 168.00 pour le domaine public routier soit :

- artère en souterrain 42€.64 X2.755Km = 117.47
- artère aérien 56€.85 X0.810Km = 46.04
- autres installations 28.43 X0.120m2 = 3.41

M. le Maire est chargé d'établir le titre de recette.

2022004) Fêtes et cérémonies :

A l'unanimité le Conseil Municipal vote la somme de 2 000 € au compte 623, chapitre 11.

2022005) Réparations rue de bouillon :

A l'unanimité le Conseil Municipal charge M. le Maire de faire procéder au rebouchage des « nids de poule ». Imputation de cette dépense au compte 615231.

2022006) Travaux Investissement :

A l'unanimité le Conseil Municipal vote la somme de 272 500€ au compte 231 pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie.

Début du chantier avril 2022.

2022007) Fleurissement :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prévoir une dépense de 3 000 € au compte 618 chapitre 11 et 796 € pour les travaux de plantation par l'AAPH, achat fleurs au compte 615621, chapitre 11. Les commissions travaux et fleurissement auront à déterminer le type de fleurissement (printemps ou automne) et à réfléchir à un choix de vivaces.

2022008) Subventions :

Mr le Maire détaille le montant de 117 764.61 inscrit dans le budget en R.A.R 2021 :

- Région Grand Est : 20 000 €
- Ardenne Métropole : 8271.31 €
- Plan de relance ETAT-Europe : 89 493 €

2022009) Comptes de gestion 2021 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 présenté par M. le Maire.

- Exercice 2021 : Excédent de d'investissement : 115 622.58 €
Excédent de fonctionnement : 31 348.21 €

Le résultat de clôture 2021 s'établissant à :

102 091.39 € en investissement.
73 869.62 € en fonctionnement.

2022010) Comptes administratif 2021 :

A l'unanimité des membres présents, M le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021 présenté par Mme Valérie Garant 2^{ème} adjointe :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 109 007.59 €

Recettes = 140 356.80 €

Section de fonctionnement :

Dépenses = 53 124.047 €

Recettes = 168 746.62 €

2022011) Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

Le résultat affecté est de 73 869.62 €

Pas besoin de financement.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote cette somme au R002.

2022012) Vote des taux imposition 2022 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux de référence 2022 :

-33.44 pour la TFB x pour les bases 2022

-58.32 pour la TFNB

Le produit attendu s'établit à 50 695 et le montant total prévisionnel 2022 à 34 565.

Communications du maire :

En préambule au vote du budget, le Maire, dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, informe l'assemblée qu'il a engagé 3 180 € TTC pour la MAERP Mairie à TDA et 1 020 € TTC à APAVE pour un diagnostic accessibilité.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions.

Un état récapitulatif annuel des indemnités brutes au titre de tout mandat et de toutes fonctions est remis aux conseillers municipaux.

2022013) Budget primitif 2022 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 par articles et en équilibre par section en recettes et dépenses.

Fonctionnement : 317 954.00 €

Investissement : 219 494.62 €

Lecture faite, le présent Procès-Verbal a été signé par les membres présents,



